

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **69 (1943)**

Heft 21

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

les complications qui en résultent pour la circulation citadine : autos, bicyclettes et piétons ; les charges plus élevées d'entretien des chaussées, les inconvénients dûs au bruit des moteurs, à leurs gaz d'échappement, etc.

* * *

Nous tenons à remercier tout d'abord M. L. Perret, chef du Service des routes de l'Etat de Vaud, qui représente avec haute compétence la Suisse romande dans la commission technique de la Société suisse des routes automobiles, S. S. R. A., pour ses conseils durant nos études. Dans son rapport sur les études effectuées pour la liaison Lausanne-Berne et publié sous la signature du président de sa commission technique, M. K. Keller, ingénieur cantonal du canton de Zurich, la S. S. R. A. formule, après examen critique des différents projets de liaison Lausanne-Berne, les conclusions suivantes : (« Die Autostrasse », n° 6, juin 1942).

Bien que le tracé par le Chalet-à-Gobet soit le plus court et que son devis ne dépasse pas celui de la route par Yverdon, il doit être considéré comme de moindre valeur pour une route de grande communication. Il est indispensable qu'une route de grande communication Genève-Lausanne-Berne-Zurich-Lac de Constance, traversant tout le plateau suisse, puisse être ouverte toute l'année à la circulation sans efforts extraordinaires pour le déblaiement de la neige en hiver. Il résulte d'une inspection locale que le tracé par le Chalet-à-Gobet ne satisfait pas à cette condition d'importance primordiale. De plus, ce tracé a l'inconvénient de traverser la ville de Lausanne. Même en faisant abstraction de ces deux facteurs, il convient d'accorder la préférence au tracé par Yverdon-Vallée de la Venoge, parce que toute la circulation qui emprunte la route du pied du Jura, Olten et Bâle, via Soleure-Bienne-Neuchâtel, Lausanne et Genève et vice-versa, de même que la circulation provenant de Vallorbe débouchent près d'Yverdon. Outre l'avantage très net dû à des considérations de circulation, cette variante permet d'éviter les frais de construction d'une nouvelle liaison routière entre la base du Jura et le lac Léman. Le tracé Yverdon-Venoge est également préférable aux autres au point de vue du caractère des localités et de la topographie générale des régions traversées. Il permet de construire une chaussée très large, aux horizons ouverts, répondant pleinement aux exigences futures de la grande circulation, ce qui offrirait davantage de difficultés avec les autres tracés. La carte publiée par l'Union suisse des professionnels de la route sur la base des recensements de circulation faits en 1936-37, prouve clairement et nettement la nécessité de donner la priorité au tracé par la vallée de la Venoge comme partie intégrante d'une route de grande communication Genève-Berne.

Nous voudrions pour notre part nous associer à ces conclusions et formuler le vœu que les intéressés et tout d'abord l'Etat de Vaud examinent avec objectivité ce problème dont l'urgence nous semble aujourd'hui indiscutable.

ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Diplômes.

Sur préavis du Conseil de l'Ecole d'ingénieurs, la commission universitaire a conféré les diplômes suivants :

Ingénieur civil : MM. Desmeules, Jacques.
Fallet, Pierre.
Schulthess, Hermann.
Subilia, Olivier.

Ingénieur mécanicien : MM. Ascoli, Enzo.

Desbaillets, Jacques.
Fiechter, René.
Jaccottet, Maurice.
Lederrey, Albert ¹.
Meystre, Noël ².
Stucki, Pierre.

Ingénieur électricien : MM. Baatard, François.

Baumberger, Willy.
Brocard, André.
Carrard, François.
Foà, Alberto ³.
Fonjallaz, Alfred.
Maillefer, Charles.
Du Pasquier, Fernand.
Petitpierre, Roger.
Pugliese, Edoardo.
Sakal, Roger.
Wohlers, René.

Ingénieur chimiste : MM. Bächtold, Claude.

Bettex, Maurice.
Coen, Gilberto.
Corinaldi, Giorgio.
Klein, Charles.
Levi, Enrico.
Luzzati, Renato.
Melli, Giorgio ⁴.
Mivelaz, Pierre.
Mortara, Amedeo.
Noordtzijs, René.
Rochat, Gabriel.

Géomètre : MM. Amiguet, Philippe.

Nicod, Louis.
Pochon, André.
Wulliemier, Roger.

NÉCROLOGIE

Max Schwarz, ingénieur rural 1882-1943

Ce collègue, que ses amis avaient plaisir à voir participer à telle ou telle de nos séances, courses ou autres manifestations, a été brutalement enlevé à l'affection des siens, le 18 août dernier.

Nous tenons, à côté des renseignements biographiques déjà fournis par la presse, à relever ici quelques traits marquants de cette personnalité.

Par ses études en France et à l'Ecole polytechnique fédérale et par son activité dans le canton de Vaud, il avait acquis non seulement de riches connaissances techniques, mais aussi des qualités de caractère remarquables ; il possédait la clarté des idées, un esprit méthodique et un sens de l'organisation qui lui permirent de s'imposer d'emblée.

Ses compétences furent en particulier largement mises en valeur lors de l'élaboration récente du programme exceptionnel d'extension des cultures ; notre administration cantonale et nos autorités communales trouvèrent auprès de M. Schwarz un réalisateur et un conseiller jamais en

¹⁻² Lauréats du prix Grenier.

³ Lauréat du prix de la Société Vaudoise des ingénieurs et des architectes.

⁴ Lauréat du prix des Anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs.

N. B. — Le prix Dommer n'a pas été décerné cette année.